

La rentrée de ceux qui n’ont plus d’école

Dans quelques jours, certaines rues d’Haïti devraient retrouver l’un de leurs spectacles les plus familiers : celui des enfants en uniforme prenant le chemin de l’école.

Dans les familles, on vérifie les listes. On cherche les cahiers, les crayons, le sac, les chaussures. On mesure l’uniforme de l’année précédente en espérant parfois qu’il puisse encore servir quelques mois. On additionne les dépenses, on retranche ce qui peut attendre et l’on fait ce que les parents haïtiens ont toujours su faire : transformer des moyens insuffisants en promesse d’avenir.

Le 7 septembre, la rentrée scolaire 2026-2027 doit officiellement commencer. Mais cette année encore, derrière cette date inscrite au calendrier, une autre réalité s’impose. Pour certains enfants, une chose essentielle manque sur la liste de la rentrée : l’école.

Pas nécessairement parce que les établissements scolaires n’existent plus physiquement; mais surtout parce que certains sont fermés tout bonnement. D’autres ont été endommagés, pillés ou rendus difficiles d’accès — étant pris dans des zones de violence. Certains établissements ont aussi servi d’abris à des familles déplacées. Et pour beaucoup d’enfants contraints de fuir leur quartier, l’école qu’ils fréquentaient existe encore, mais elle appartient désormais à un territoire qu’ils ne peuvent plus rejoindre. Pour eux, le sac d’école ne fera plus cette année le simple trajet de la maison à la classe. Il accompagne désormais l’exil, le déplacement, l’hébergement provisoire et cette recherche obstinée d’une salle de classe où recommencer.

C’est peut-être l’une des conséquences les moins visibles de la crise haïtienne. Lorsqu’une famille fuit, on voit les valises, les sacs remplis à la hâte, les matelas transportés, les maisons abandonnées. On compte les déplacés. On parle d’urgence humanitaire, de sécurité, de nourriture et d’hébergement. Qu’en est-il de l’enfant qui devait passer en classe supérieure? Que devient l’adolescent qui préparait un examen? Que devient le rêve des fils et des filles qui voulaient devenir médecin, ingénieur, professeur ou infirmière lorsque leur famille ne sait même pas où elle dormira le mois suivant?

Derrière ces destins suspendus, l’ampleur du drame éducatif se mesure en chiffres vertigineux. Au printemps 2026, l’Organisation Internationale pour les Migrations recensait près de 1,47 million de personnes déplacées à l’intérieur du pays. L’UNICEF estime qu’environ la moitié de ces personnes sont mineures. Des centaines de milliers d’enfants ne sont donc pas seulement les témoins de la crise : ils en deviennent les héritiers directs.

Quand l’école elle-même devient un refuge pour des familles chassées de leur quartier, la situation est douloureuse. L’école devrait être plutôt un refuge pour les enfants face à la violence des bandits qui font la pluie et le beau temps dans notre chère Haïti.

Au cours de l’année scolaire 2024-2025, plus de 1 600 établissements auraient fermé leurs portes à travers le pays sous l’effet de la violence et de l’insécurité, affectant plus de 240 000 élèves. Des dizaines d’établissements scolaires ont également servi de centres collectifs pour accueillir des personnes déplacées. Une salle destinée à apprendre à lire peut ainsi devenir un endroit où une famille cherche simplement à dormir en sécurité. Un tableau noir reste accroché au mur, mais devant lui apparaissent des matelas, des sacs, quelques effets personnels et toute

l’existence provisoire de personnes qui ont été chassées de leur maisons.

Si on devait regarder la situation que vivent la majorité des enfants haïtiens uniquement à travers les statistiques, ce serait oublier que l’enfance ne peut pas se mettre en attente. Un enfant de huit ans aujourd’hui n’aura plus le même âge lorsque la situation se sera améliorée. Une année scolaire perdue ne se range pas dans un tiroir en attendant des jours meilleurs. Le temps de l’enfance continue de passer, même lorsque le pays semble immobilisé.

Aller à l’école ne devrait pas être un acte de courage. Depuis longtemps, les familles haïtiennes accordent à l’éducation une valeur presque sacrée. Combien



Etablissements scolaires servant de refuge aux déplacés.png

de parents ont accepté des sacrifices considérables pour payer une scolarité? Combien de mères ont vendu au marché pour acheter des livres? Combien de pères partis travailler à l’étranger ont envoyé une partie de leur salaire avec cette recommandation : «*Pa bliye peye lekòl timoun yo* / N’oublie pas de payer l’écolage des enfants.»

Dans de nombreuses familles, l’école a toujours représenté davantage qu’un bâtiment. Elle était la promesse que l’enfant pourrait aller plus loin que ses parents. Aujourd’hui, cette promesse est fragilisée. Aux frais de scolarité, aux uniformes et aux fournitures s’ajoutent désormais des questions que des parents ne devraient jamais avoir à se poser : Le trajet est-il sûr? L’école pourra-t-elle rester ouverte? Faudra-t-il encore déménager? L’enfant pourra-t-il terminer son année au même endroit? Et parfois, la question la plus simple devient la plus terrible : **Où allons-nous l’inscrire?**

Faire sa rentrée ne devrait jamais constituer un acte de bravoure. Pourtant, pour certaines familles haïtiennes, réussir à remettre un enfant dans une salle de classe après un déplacement relève presque de la résistance.

Ne faisons pas de leur résilience une excuse. On parle beaucoup de la résilience du peuple haïtien. Le mot est beau, mais peut-être l’avons-nous trop utilisé. À force de célébrer la capacité des Haïtiens à survivre à tout, nous risquons d’oublier qu’ils ne devraient pas tout endurer.

Il en va de même pour les enfants. Oui, ils s’adaptent. Ils peuvent apprendre dans des conditions difficiles, sourire dans un abri provisoire, recopier une leçon sur un cahier abîmé et continuer à parler du métier qu’ils exerceront «plus tard». Mais leur courage ne doit jamais devenir une justification à notre incapacité collective de leur offrir mieux. La résilience d’un enfant ne dispense pas les adultes de leurs responsabilités.

L’État, les collectivités, les responsables du système éducatif ainsi que les organisations nationales et internationales ont devant eux une urgence qui dépasse la seule réouverture administrative des écoles. Il faut protéger

(RENTREE SCOLAIRE / p. 17)

Fin du TPS : Dre Shirley Plantin alerte sur les risques sociaux, scolaires et psychologiques pour les jeunes Haïtiens...

MIAMI, (RHINEWS) – La fin du Statut de protection temporaire (TPS) pour les ressortissants haïtiens aux États-Unis suscite des inquiétudes qui dépassent la seule question du statut migratoire. Pour la docteure, spécialiste des questions liées à la jeunesse et Chief Executive Consultant de U-Turn Youth Consulting, les conséquences potentielles d’un retour forcé pourraient être particulièrement lourdes pour des jeunes qui ont grandi aux États-Unis et qui, dans certains cas, entretiennent peu ou pas de liens avec Haïti. Son rôle au sein de U-Turn Youth Consulting est également documenté par plusieurs sources publiques.

Au cours d’un entretien consacré aux répercussions de la fin du TPS, la Dre Plantin a notamment insisté sur les difficultés d’adaptation auxquelles pourraient être confrontés des jeunes ayant construit toute leur vie aux États-Unis. Pour



Docteure Shirley Plantin, Reponsable en chef de U-Turn Youth...



Amirandon Amirthanayagam

Pour La Voix du Port
Indran Amirthanayagam
Animateur de la Chaîne de la poésie
en Youtube <https://youtube.com/user/indranam>

Les questions persistantes

J’ai écrit tes initiales sous le titre
d’un poème antérieur mais
elles ont disparu dans
le processus d’édition.

Cette fois-ci je vais inclure
ton nom dans les vers.
Je veux que tous les lecteurs
de mon offrande hebdomadaire

connaissent de Dominique
une poétesse belge
qui habite en Australie
où elle corrige mes vers

et Marcus, l’éditeur
haïtien entre Miami
et Port Au Prince,
et un autre aide-de-camp

en France qui fait
la mise en page,
une équipe internationale
pour faire circuler

les nouvelles
de notre chère Haïti
depuis des années.
Mais qui sait à l’avenir?

Auront-ils des élections?
Les gangs seront-ils bannis
pour toujours?
Le peuple va-t-il marcher

de nouveau librement
à Kenscoff?
Et quand pourrais-je
prendre un vol

à l’aéroport
Toussaint l’Ouverture?

Indran Amirthanayagam dr)
le 3 Septembre, 2026

certaines d’entre eux, un retour en Haïti ne signifierait pas simplement retrouver le pays de leurs parents, mais arriver dans un environnement qu’ils connaissent peu, voire pas du tout.

« Un jeune qui sort de là, qui est habitué à la vie ici, on a un problème, parce qu’il n’a pas d’endroit où aller », explique-t-elle, estimant que la question de l’accueil et de la réintégration de ces jeunes doit être examinée bien avant toute éventuelle mesure de retour.

La spécialiste met surtout en garde contre les conséquences d’une rupture brutale avec leur environnement familial, scolaire et social. Certains jeunes n’ont jamais été scolarisés en Haïti, ne maîtrisent pas nécessairement les réalités du pays et ont développé leurs repères aux États-Unis. Pour eux, estime-t-elle, la perspective d’un retour peut être vécue comme une véritable perte de repères.

Cette situation pourrait également, selon elle, accentuer certains comportements à risque. Docteure Plantin rapporte avoir entendu des

(FIN DU TPS / p. 17)

Terrorisme : Le 11 Septembre, 25 ans après

(11 SEPTEMBRE... Suite de la Page 2)

Ground Zero a depuis longtemps été réaménagé, les conséquences politiques et institutionnelles du 11-Septembre restent, elles, bien présentes. Pour plus d’un tiers des Américains, nés après les attentats, le mot d’ordre « Never Forget » relève désormais davantage de la mémoire collective que d’une expérience vécue.

Ils rappellent surtout que l’appareil mis en place au nom de la « guerre contre le terrorisme » a profondément transformé l’État américain. L’autorisation votée par le Congrès dès le 14 septembre 2001, permettant au président de recourir à la force contre les responsables des attentats et leurs soutiens, reste en vigueur. Selon le projet « Costs of War » de l’université Brown, cité dans le reportage, les guerres qui ont suivi auraient fait quelque 940 000 morts et engendré des coûts estimés à environ huit mille milliards de dollars.

À l’intérieur du pays également, les pouvoirs de l’État ont été considérablement renforcés : adoption du Patriot Act six semaines après les attentats, extension de la surveillance, création du ministère de la Sécurité intérieure, collecte massive de données téléphoniques, détentions à Guantanamo et recours à la torture dans des prisons secrètes de la CIA. Une partie de ces pratiques a depuis été abandonnée ou davantage encadrée, mais, selon les auteurs du reportage, l’essentiel de l’appareil sécuritaire demeure.

C’est précisément cet héritage qu’ils mettent en relation avec la présidence de Donald Trump. Sans prétendre que le 11-Septembre serait à l’origine du trumpisme, ils estiment que la « guerre contre le terrorisme » a légué au pouvoir exécutif des instruments de surveillance, de détention et de coercition susceptibles d’être employés contre de nouveaux adversaires, notamment dans le cadre de la politique migratoire et des affrontements avec les tribunaux et le Parlement.

Pour étayer leur analyse, les deux journalistes s’appuient notamment sur Spencer Ackerman, spécialiste américain de la « guerre contre le terrorisme » et auteur de *Reign of Terror* (2021). Celui-ci voit dans les réponses apportées aux attentats du 11-Septembre non seulement l’origine de guerres menées en Afghanistan et en Irak, mais aussi celle d’une transformation durable de la vie politique américaine. À ses yeux, cette guerre ne s’est jamais déroulée uniquement à l’étranger : elle a également profondément marqué les États-Unis eux-mêmes.

« Plus de 1.200 personnes interrogées »

Les journalistes du *Spiegel* évoquent ensuite les arrestations massives qui ont suivi les attentats. En 2003, le ministère américain de la Justice avait reconnu que plus de 1 200 personnes avaient été interpellées au cours des deux premiers mois suivant le 11-Septembre, souvent simplement pour être interrogées. Il s’agissait en majorité de musulmans originaires de pays arabes, et seule une faible proportion d’entre eux faisait l’objet de soupçons concrets de terrorisme. Une avocate commise d’office à New York à l’époque, citée anonymement dans le reportage, estime que de nombreuses personnes avaient été arrêtées sans éléments suffisants et met en garde contre la banalisation progressive de telles pratiques.

Ce climat de suspicion s’est également traduit par une forte hausse des violences antimusulmanes. Selon les chiffres du FBI cités par les auteurs, 481 crimes de haine visant des musulmans ont été recensés en 2001, contre 28 l’année précédente.

Les auteurs considèrent toutefois que les dérives les plus graves de cette période se sont manifestées dans le programme de torture mis en place par la CIA. Au moins 119 personnes auraient été détenues dans des prisons secrètes, les

fameux « black sites ». Spencer Ackerman souligne qu’au sein de ce système, le refus de recourir à la torture pouvait même être perçu comme un manquement au devoir. Aucun responsable du programme n’a été condamné pour les sévices commis ; le seul agent de la CIA emprisonné dans ce contexte l’a été pour avoir divulgué des informations secrètes sur ces pratiques.

Le reportage insiste ensuite sur le fait que l’arrivée de Barack Obama à la Maison-Blanche n’a pas entraîné le démantèlement de l’appareil sécuritaire hérité de l’après-11-Septembre. Les démocrates avaient eux-mêmes participé, sous George W. Bush, à la création du ministère de la Sécurité intérieure et de la police de l’immigration, ICE. Obama avait promis de fermer Guantanamo et de mettre fin à la guerre en Irak, mais la prison est restée ouverte et son administration a maintenu une grande partie des dispositifs de surveillance et des mesures d’exception. Elle a également considérablement étendu le recours aux frappes de drones.

Ackerman se montre particulièrement sévère à l’égard de l’ancien président démocrate. Il estime qu’Obama avait, plus que d’autres, la capacité de mesurer les conséquences humaines de la « guerre contre le terrorisme », mais qu’il a finalement accepté de nombreux compromis. Selon lui, ce qui avait été présenté sous George W. Bush comme exceptionnel a ainsi été progressivement intégré au fonctionnement normal de l’État.

C’est là, pour Ackerman comme pour les auteurs du reportage, un élément essentiel pour comprendre la période actuelle : une fois devenus ordinaires, ces pouvoirs peuvent être repris et utilisés par n’importe quel successeur. Donald Trump aurait précisément compris le potentiel politique de cet héritage. Même si ses positions sur la « guerre contre le terrorisme » ont varié au fil du temps, il aurait su en exploiter le langage, les réflexes et les instruments au service de sa propre politique.

Guantanamo constitue, aux yeux des journalistes, le symbole le plus durable de cet héritage. Environ 780 hommes et adolescents y ont été emprisonnés depuis l’ouverture du centre de détention, la plupart sans jamais avoir été inculpés et certains pendant de nombreuses années. Neuf détenus y sont morts. La prison demeure aujourd’hui ouverte, tandis que certains prisonniers doivent encore être jugés devant une commission militaire, près d’un quart de siècle après les attentats du 11-Septembre.

« Une mentalité de guerre permanente »

Dans la dernière partie de leur reportage, les journalistes du *Spiegel* se penchent d’abord sur l’impasse judiciaire de Guantanamo. Après plus de deux décennies de procédures préliminaires, le procès des organisateurs présumés des attentats du 11-Septembre reste incertain. La question centrale porte notamment sur la valeur juridique de déclarations obtenues après des années de détention et de torture par la CIA. Pour Rockefeller, cité dans le reportage, cette situation illustre les conséquences d’une « mentalité de guerre permanente » qui, depuis le 11-Septembre, aurait progressivement contribué à fragiliser l’État de droit. Vingt-cinq ans après les attentats, soulignent les auteurs, les principaux accusés n’ont toujours pas fait l’objet d’un jugement définitif conforme aux procédures ordinaires.

Les journalistes s’intéressent ensuite au ministère de la Sécurité intérieure, le *Department of Homeland Security* (DHS), créé en 2002, et à l’ICE (*Immigration and Customs Enforcement*), la police fédérale chargée notamment de l’immigration. John Sandweg, ancien responsable du DHS et directeur par intérim de l’ICE sous Barack Obama, ne remet pas en cause le principe de la création du ministère, mais considère que sa conception comportait dès l’origine d’importantes faiblesses. Selon lui, les grandes agences de

renseignement et de sécurité, comme la *Central Intelligence Agency* (CIA), la *National Security Agency* (NSA) et le *Federal Bureau of Investigation* (FBI), avaient conservé leurs principales prérogatives, tandis que le nouveau ministère cherchait encore sa place.

Sandweg affirme également qu’à son époque l’immigration n’était pas assimilée au terrorisme et que l’ICE concentrait prioritairement ses efforts sur les criminels violents. Il estime que Donald Trump a profondément modifié cette logique en transformant l’agence en instrument d’une politique d’expulsions massives, avec des méthodes qu’il juge de plus en plus militarisées.

Les moyens accordés à l’ICE sous le second mandat de Trump illustrent, selon les auteurs, cette évolution. En juillet 2025, le Congrès lui a attribué 75 milliards de dollars supplémentaires jusqu’en 2029, notamment pour augmenter les capacités de détention et recruter 10 000 agents. Le reportage relève également une forte augmentation des arrestations au cours de l’été 2026, ainsi qu’une rhétorique de recrutement ouvertement inspirée de l’univers militaire, jusque dans les campagnes de communication de l’agence.

Les journalistes citent par ailleurs l’ACLU, organisation américaine de défense des libertés civiles, qui a recensé des centaines de cas présumés d’abus de pouvoir commis par des agents de l’immigration dans plusieurs États. Parmi les personnes concernées figuraient également de nombreux citoyens américains. Les auteurs évoquent notamment la mort de Renée Good, une Américaine de 37 ans abattue dans sa voiture à Minneapolis par un agent de l’ICE le 7 janvier 2026. La version du gouvernement, selon laquelle l’agent aurait agi pour éviter d’être renversé, est contestée par des vidéos et des témoignages cités dans le reportage, tandis que l’enquête se poursuit.

Pour éclairer cette évolution, les auteurs donnent également la parole à l’historien et journaliste Garrett Graff, spécialiste du 11-Septembre. Celui-ci estime que certains problèmes du DHS et de l’ICE remontent à leur création, lorsque des recrutements massifs auraient été effectués trop rapidement et avec une formation insuffisante. À ses yeux, le développement actuel de l’ICE reproduit certaines de ces erreurs à une échelle plus importante.

Graff se montre particulièrement alarmiste quant aux conséquences possibles pour les libertés publiques. Devant une commission d’enquête, il a décrit l’ICE et la *Border Patrol* (3) comme des institutions susceptibles de devenir les instruments d’un pouvoir autoritaire. Cette mise en garde rejoint la thèse générale du reportage : selon les auteurs, les mesures d’exception mises en place au lendemain du 11-Septembre n’ont pas simplement survécu à la « guerre contre le terrorisme ». Elles ont contribué à installer durablement des structures, des pouvoirs et une culture sécuritaire que des gouvernements ultérieurs peuvent réorienter vers de nouveaux objectifs et de nouveaux adversaires.

Huguette Hérard

Références :

- (1) Reportage réalisé par Marc Pitzke et Matthieu von Rohr, paru dans Spiegel le 5 septembre 2026.
- (2) Le Patriot Act a renforcé la sécurité et les pouvoirs de surveillance des États-Unis après le 11 septembre, au prix de fortes inquiétudes sur les droits individuels.
- (3) La Border Patrol surveille principalement les frontières, tandis que l’ICE intervient surtout à l’intérieur du pays pour les arrestations, détentions et expulsions liées à l’immigration. Toutes deux dépendent du DHS et coopèrent régulièrement.

La rentrée de ceux qui n’ont plus d’école

(RENTREE SCOLAIRE... Suite de la page 15)

les établissements et les chemins qui y conduisent, accompagner les écoles qui accueillent des élèves déplacés, soutenir les enseignants et permettre aux familles qui ont tout perdu de ne pas avoir à choisir entre nourrir un enfant et l’envoyer en classe. Et surtout, il faut comprendre que chaque mois d’éducation perdu aujourd’hui prépare une fragilité supplémentaire pour demain.

Une rentrée peut aussi être une victoire. Il serait pourtant injuste de terminer sur le désespoir. Au milieu de cette crise, des écoles continuent d’ouvrir leurs portes, des enseignants continuent de se présenter devant leurs élèves. Des parents continuent de chercher une place pour leurs enfants et des organisations reconstruisent des établissements, tout en créant des espaces temporaires d’apprentissage. En avril dernier, deux nouvelles écoles nationales ont notamment été inaugurées dans le Sud et les Nippes dans le cadre d’un programme plus large de reconstruction et d’amélioration de l’accès à l’éducation.

Bien entendu, ces initiatives ne suffisent pas à résoudre l’immensité du problème, mais elles rappellent une vérité essentielle : reconstruire Haïti ne commencera pas seulement par les routes, les institutions ou les bâtiments publics. Cela commencera aussi par une chaise et un pupitre,

par un professeur devant un tableau, par un enfant qui ouvre un cahier et inscrit soigneusement la date en haut de la page.

Le 7 septembre prochain, certains enfants enfilent leur uniforme et retrouveront leur école. D’autres fréquenteront un nouvel établissement parce que leur ancienne école n’existe plus ou qu’elle se trouve située dans un quartier contrôlé par des bandits. D’autres attendront encore car leurs parents ne sont pas à même de faire face aux multiples dépenses que suscite la rentrée des classes dans un pays comme Haïti où la vie devient de plus en plus chère.

C’est à eux que nous devrions penser lorsque nous parlerons de « rentrée scolaire ». Car une rentrée ne devrait jamais être un privilège. Elle devrait être l’une des banalités les plus précieuses de l’enfance : se lever le matin, mettre son sac sur son dos, embrasser ses parents et partir apprendre. En Haïti, accomplir ces gestes ordinaires ressemble désormais à une victoire.

Et peut-être devons-nous commencer par-là : faire en sorte qu’un jour lorsqu’un enfant haïtien préparera son sac d’école, la seule chose dont il aura à se soucier sera de ne pas avoir oublié un cahier ou un livre quelconque — mais pas de savoir si son école existe encore ou si elle n’a pas été saccagée ou incendiée par des bandits sans foi ni loi au cours de la nuit.

Michelle Latortue

Toujours une tragédie qui se prépare ...

(TRAGEDIE... Suite de la page 6)

Une dimension ignorée

Une autre dimension du problème ne doit pas être ignorée. Parmi les personnes en attente d’expulsion, certaines ont des antécédents judiciaires ou ont purgé des peines aux États-Unis.

Leur retour dans un pays déjà largement confronté à la puissance des gangs constitue un risque supplémentaire. Il ne s’agit évidemment pas de considérer que toute personne ayant un casier judiciaire rejoindra nécessairement un gang, mais l’État haïtien doit savoir qui arrive sur son territoire, identifier les profils à risque et assurer le suivi nécessaire.

Dans un pays où les groupes criminels recrutent, se renforcent et cherchent constamment de nouvelles recrues, l’absence de contrôle et d’identification pourrait leur offrir de nouvelles possibilités. Ne rien prévoir, ne rien contrôler et ne rien anticiper reviendrait, en pratique, à faire le jeu du crime au lieu de protéger la société.

En matière de sécurité, l’improvisation finit toujours par se payer cher.

Huguette Grenz